Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 07 Sep 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur le Président du Conseil de
coordination de l'ens. de P.S. de la CF
A l'attention de M.HOREZ
Bureau 329 - 3ème étage
Place Surlet de Chockier, 15-17
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2650

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Section : WEBMASTER
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 753400S31E1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2650 S	WEBMASTER	753400S31E1	SCTE	
2650 U 1	INTERNET - NIVEAU 1	753401U32E1	SCEC	710
2650 U 2	INTERNET - NIVEAU 2	753402U32E1	SCEC	710
2650 U 3	CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET	753431U32E1	SCEC	710
2650 U 4	INFORMATIQUE : INITIATION A LA CREATION ET A LA TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES	757310U31E1	SCTE	710
2650 U 5	INFORMATIQUE : INITIATION A LA CREATION ET A LA TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS	757311U31E1	SCTE	710
2650 U 6	INFORMATIQUE : INITIATION A LA CREATION DE FICHIERS SON	757320U31E1	SCTE	710
2650 U 7	INFORMATIQUE:PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB	753432U32E1	SCEC	710
2650 U 8	INFORMATIQUE : CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET	753243U32E1	SCEC	710
2650 U 9	INFORMATIQUE : CONCEPTION DE SCRIPTS CGI POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET	754344U32E1	SCEC	710
2650 U 10	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"	753400U31E1	SCTE	710

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

La Directrice générale adjointe,

G. Schmit

Claudine LOUIS

9650

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

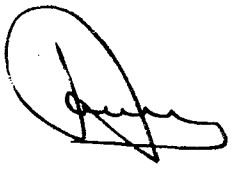
DOCUMENT 8 ter **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **SECTION**

1. La présente demande émane du réseau :

X **Communauté française** ~~O Libre confessionnel~~
~~O Provincial et communal~~ ~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 22 septembre 1998.



2. Intitulé de la section :

Webmaster.

Code de la section : 753400531E1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Classement de la section :

~~O Enseignement secondaire du degré :~~ ~~O inférieur~~ ~~O supérieur~~

~~O (1) Enseignement supérieur de type court~~ ~~O (1) Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	X	Technique	X
~~Economique~~	~~O~~	Economique	O
~~Paramédical~~	~~O~~	Paramédical	O
~~Social~~	~~O~~	Social	O
~~Pédagogique~~	~~O~~	Pédagogique	O
~~Agricole~~	~~O~~	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 25/3/98

Signature du Président du Conseil supérieur

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de « Webmaster » spécifique à l'enseignement supérieur technique de promotion sociale ~~et de~~ type court.

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section
6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 2 pages.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de la section : 753400531EA

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Internet – niveau 1.	S.C.E.C.	753401U32E1	710		20
Internet – niveau 2.	S.C.E.C.	753402U32E1	710	X	50
Informatique : conception et réalisation d'un site internet.	S.C.E.C.	755431U52E1	710	X	80
Informatique : initiation à la création et à la transformation d'images fixes.	S.C.T.E	75 73 10 U 31 E 1	710		20
Informatique : initiation à la création et à la transformation d'images animées et de films.	S.C.T.E	75 73 11 U 31 E 1	710		20
Informatique : initiation à la création de fichiers son.	S.C.T.E	75 73 20 U 31 E 1	710		20
Informatique : présentation et mise à jour d'un site Web.	S.C.E.C.	753432U32EA	710	X	60
Informatique : Conception de scripts pour clients internet / intranet.	S.C.E.C.	75 32 43 U 32 E 1	710	X	60
Informatique : Conception de scripts CGI pour serveur internet / intranet.	S.C.E.C.	75 43 44 U 32 E 1	710	X	60
Epreuve intégrée de la section « Webmaster ».	S.C.T.E.	7534 00U31EA	710		30

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	420
A) nombre de périodes suivies par l'élève	420
B) nombre de périodes professeur	420

~~**8. Profil professionnel** (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :~~

~~Repris en annexe n° 3 de page~~

9. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 25.02.99
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 10 MARS 1999 Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA
(5) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 1

FINALITES DE LA SECTION

WEBMASTER.

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

La section doit permettre à l'apprenant :

- de compléter et d'actualiser ses connaissances et habiletés en matière de technologie de l'informatique, plus particulièrement dans les domaines du multimedia et des serveurs Web;
- d'acquérir les compétences nécessaire pour créer, mettre en forme et assurer la mise à jour de pages Web;
- d'affiner sa perception des problèmes d'éthique et de responsabilité en matière d'exploitation des possibilités d'Internet, du w.w.w. et des technologies qui s'y rattachent;
- d'obtenir un titre attestant de sa capacité à occuper un poste de webmaster au sein d'une entreprise.

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 2

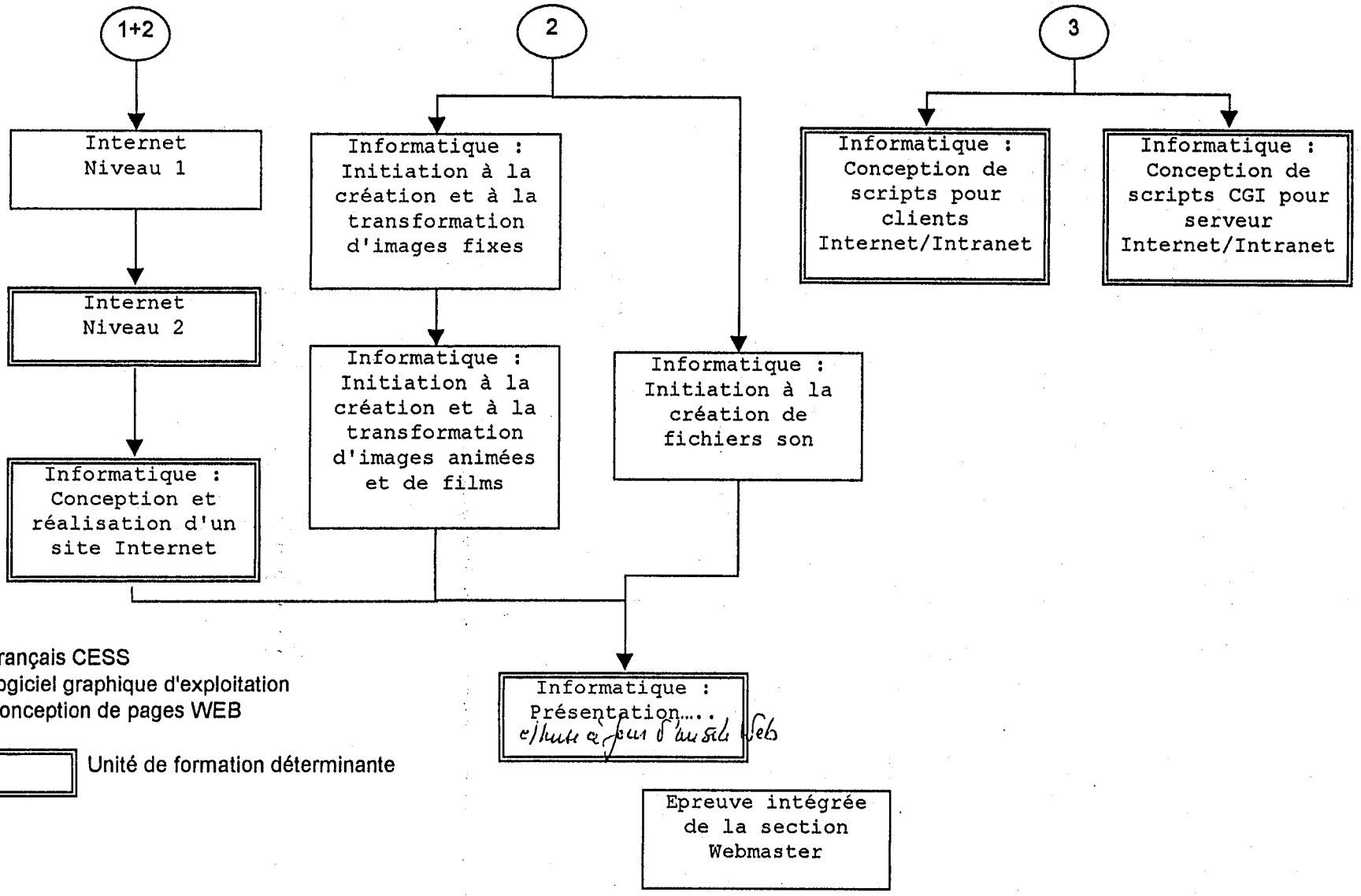
MODALITES DE CAPITALISATION

WEBMASTER.

2.1. Organigramme de la section.

Voir page 2

2.2. Le délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite des unités déterminantes et leur prise en compte pour l
participation à l'épreuve intégrée est de 4 ans.



1 = Français CESS
2 = Logiciel graphique d'exploitation
3 = Conception de pages WEB

Unité de formation déterminante

22-09-1998

32043837378 P.02/08
13-NOV-1998 01:56 NICOLE
13/11 '98 01:36 TX/RX NO. 2330 P02

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION :
WEBMASTER

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

	Code régime 1 définitif.	Code Dom. Form.	Intitulé régime 1 définitif.	Code régime 1 provisoire.	Code Dom. Form.	Intitulé régime 1 provisoire.	Circo.	Code Dom. Form.	Intitulé régime 2.	Niveau	Type form.	Nombre périodes.
SECT			NEANT		710	WEBMASTER			NEANT			
UF			NEANT	---	710	Internet – niveau 1.			NEANT			
				---	710	Internet – niveau 2.						
				---	710	Conception et réalisation d'un site internet.						
				757310U31E1	710	Initiation à la création et à la transformation d'images fixes.						
				757311U31E1	710	Initiation à la création et à la transformation d'images animées et de films.						
				757320U31E1	710	Initiation à la création de fichiers son.						
				---	710	Présentation et mise à jour d'un site WEB.						
				753243U32E1	710	Conception de scripts pour clients internet/intranet.						
				753244U32E1	710	Conception de scripts CGI pour serveurs internet/intranet.						
				---	710	Epreuve intégrée de la section « Webmaster ».						

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 14 Oct 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur le Président du Conseil de
coordination de l'ens. de P.S. de la CF
A l'attention de M.HOREZ
Bureau 329 - 3ème étage
Place Surlet de Chockier, 15-17
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2446

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INTERNET - NIVEAU 1
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 753401U32E1
Domaine : 710 Economie-SU:informatique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

14/10/98

Dossiers pédagogiques de Régime 1 - Dossier no 2446 LE 27 AOÛ 98

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
----- Dossier reçu à l'administration le 1998-08-26 - Ouverture au plus tôt le 1998-09-20
Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle Périodes : Total Base Auton. Pres.el Encadr.	Clas
2446 U	INTERNET - NIVEAU 1	SCEC

Code : 75.34.01 U32 E1 Orientation : 4 .: Suite Internet/Intranet.... d.r.

Domaine de formation : 710

Nicole Schets
Directrice f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 27.08.98 RETOUR DE L'INSPECTION : . . / . . / . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 27/08/98 INSPECTEUR : M. lamotte,

ENVOI INSPECTEUR : 02/09/98 RETOUR SOUHAITE : 10/09/98 EFFECTIF : 08/09/98

RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . / . . / . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . / . . / . . RETOUR LE : . . / . . / . .

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : 17 SEP. 1998

Etude - U.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française
~~O Provincial et communal~~
~~O Libre confessionnel~~
~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 24 août 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

INTERNET- niveau 1.

Code de l'U.F. : 75 34 01 U 32 F1	**Code du domaine de formation : 710**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de :~~ ~~O qualification~~ ~~O transition~~
~~du degré :~~ ~~Oinférieur~~ ~~O supérieur~~

X Enseignement supérieur de type court ~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~O~~	Technique	O
Economique	**X**	Economique	X
~~Paramédical~~	~~O~~	Paramédical	O
~~Social~~	~~O~~	Social	O
~~Pédagogique~~	~~O~~	Pédagogique	O
~~Agricole~~	~~O~~	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26.08.98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 753401U32E1	Code du domaine de formation : (4) 710

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de réseau informatique	CT	S	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	00
		Total des périodes	20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 06.09.98
E.LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 17 SEP. 1998 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)
D 8 BIS/UF : au 01.03.98

document 8bis

Date:

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 1.

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre

- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- de développer des attitudes critiques vis à vis du traitement automatique de l'information;
- d'utiliser les principaux services du réseau Internet.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 1.

Capacités.

En français

Comprendre un message d'un niveau de langue courante et plus précisément
répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
consulter des ouvrages de références familiers (dictionnaires, annuaires, tables de matières,...) ou spécifiques au domaine de l'informatique pour retrouver facilement un une information.

S'exprimer par écrit, c'est à dire
Produire un message écrit d'un niveau de langue courante d'au moins 20 lignes
Avec une orthographe suffisamment correcte,
Avec une ponctuation cohérente,
En disposant le texte en paragraphe.

En informatique

Installer et configurer un logiciel graphique d'exploitation suivant un cahier des charges;
Utiliser de manière adéquate, les commandes de base et les outils d'aide de ce type de logiciel;
Lancer et exécuter une application;
Echanger des données entre applications;
Formater une disquette;
Gérer un ensemble de répertoires et de fichiers.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)
Et
Attestation de réussite de l'unité de formation
LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - 75.31.11.U21D1

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 1.

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

Date:

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 1.

Face aux matériels et aux logiciels adéquats, l'étudiant sera capable

- de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local;
- d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet:

  le courrier électronique (E-mail)
  - envoyer et recevoir un message électronique;
  - prendre copie et gérer un message;
  - envoyer et recevoir un fichier associé à un message;

  le world wide web (web)
  - identifier des documents HTTP
  - rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche;
  - récupérer une page Web (textes, images, mise en forme);

  les forums et groupes de discussions (news)
  - consulter et/ou soumettre une contribution;

  le FTP (File Transfert Protocol)
  - télécharger des fichiers;

- de recourir à bon escient à la documentation disponible.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 1.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

Face à une configuration Internet installée et sur base d'une requête formulée par le chargé de cours

- de récupérer le contenu d'une page Web comportant du texte et l'un des éléments
  - image fixe,
  - image animée,
  - son;
- d'envoyer ce contenu par e mail;
- d'accéder à un forum pour y déposer une question.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la pertinence des critères de recherche;
- de l'habileté dans la recherche;
- de l'habileté technique;
- du degré d'autonomie atteint.

document 8bis

Date:

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 1.

Le chargé de cours sera un enseignant.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 14 Oct 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur le Président du Conseil de
coordination de l'ens. de P.S. de la CF
A l'attention de M.HOREZ
Bureau 329 - 3ème étage
Place Surlet de Chockier, 15-17
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2447

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INTERNET - NIVEAU 2
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 753402U32E1
Domaine : 710 Economie-SU:informatique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

14/10/98

Dossiers pédagogiques de Régime 1 - Dossier no 2447 LE 27 AOÛ 98

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
Dossier reçu à l'administration le 1998-08-26 - Ouverture au plus tôt le 1998-09-20
Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle Périodes : Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	Clas
2447 U	INTERNET - NIVEAU 2					SCEC

Code : 753.4.02.32E1 (50 40 10 0 0) Orientation : . . . .: .....

Domaine de formation : .710 .....

Nicole Schets
Directrice f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 27/08/98 . RETOUR DE L'INSPECTION : . . / . . / . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 27/08/98 INSPECTEUR : M. Lamotte

ENVOI INSPECTEUR : 02/09/98 RETOUR SOUHAITE : 10/09/98 EFFECTIF : 08/09/98

RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . / . . / . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . / . . / . . RETOUR LE : . . / . . / . .

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . / 17 SEP. 1998

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française
~~O Libre confessionnel~~
~~O Provincial et communal~~
~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 24 août 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

INTERNET- niveau 2.

Code de l'U.F. : 753402 U32 E1	**Code du domaine de formation : 710**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de :~~ ~~O qualification~~ ~~O transition~~
~~du degré :~~ ~~O inférieur~~ ~~O supérieur~~

X Enseignement supérieur de type court ~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~O~~	Technique	O
Economique	**X**	Economique	X
~~Paramédical~~	~~O~~	Paramédical	O
~~Social~~	~~O~~	Social	O
~~Pédagogique~~	~~O~~	Pédagogique	O
~~Agricole~~	~~O~~	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :
26.08.98
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	753402032 E1	Code du domaine de formation : (4)	710

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de réseau informatique	CT	S	32
Législation	CT	B	08
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	10
		Total des périodes	50

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 06.09.98
E.LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. DELHAE
INSP. COORD.

Date : 17 SEP 1998

Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

document 8bis

Date:

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 2.

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre

- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- de développer des attitudes critiques vis à vis du traitement automatique de l'information;
- d'acquérir les compétences nécessaires pour la mise en place et la gestion des principaux services d'Internet;
- de promouvoir l'utilisation d'Internet et de mettre en place les conditions favorables à l'accès aux principaux services d'Internet.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 2.

Face à une configuration Internet installée et sur base d'une requête formulée par le chargé de cours

- de récupérer le contenu d'une page Web comportant du texte et l'un des éléments
  - image fixe,
  - image animée,
  - son;
- d'envoyer ce contenu par e mail;
- d'accéder à un forum pour y déposer une question.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation
INTERNET – Niveau 1

document 8bis

Date:

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 2.

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 2.

Laboratoire de réseau

L'étudiant sera capable

- d'installer et de configurer une interface de communication (modem analogique, adaptatateur RNIS, cable modem, ...);
- d'installer et de configurer des logiciels permettant l'accès aux principaux services d'internet (Mail, news, HTTP, FTP, ...);
- de gérer le partage des ressources
  - * installer et configurer une connexion partagée;
  - * installer et configurer sur un réseau local, un logiciel de partage (aspect serveur; aspect client);
  - * définir, installer et configurer des services de proximités et de gestion des accès (firewall, DNS, ...);
- installer, configurer et administrer un service de courrier interne;
- attribuer une adresse IP à une machine;
- assurer la maintenance de premier niveau notamment en identifiant les problèmes sur un réseau TCP/IP;
- installer et utiliser des programmes complémentaires (plug in,...);
- de recourir à bon escient à la documentation disponible.

LEGISLATION.

Au cours des activités d'enseignement relatives à ce cours, le chargé de cours veillera, en ce qui concerne ses étudiants,

de les sensibiliser aux responsabilités des différents intervenants.

de les sensibiliser aux questions qui se posent en matière de droit plutôt qu'aux solutions qui sont en construction ou en évolution.

à leur faire prendre conscience

1. de la nécessité d'instituer de nouvelles règles pour apporter des réponses appropriées aux questions soulevées par l'évolution constatées des domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC);
2. que l'évolution et la convergence des NTIC ont une incidence considérable sur la création et l'utilisation des oeuvres littéraires et artistiques;
3. de l'importance de préserver la liberté d'expression en évitant d'introduire de nouvelles formes de censure (mise en garde contre les systèmes globaux de prohibition et de censure préalable);
4. de l'importance de lutter contre les forums et les messages illicites ou diffusés en violation de principes moraux.

à les former à la consultation de références

à développer leur esprit critique et inventif en portant une réflexion personnel sur un sujet traitant des responsabilités en matière d'utilisation des NTIC

Ces capacités seront développées au travers de quelques thèmes choisis en partenariat entre le chargé de cours et ses apprenants parmi ceux repris ci-dessous :

Sujets	Thèmes à développer
Connaissance, en matière d'utilisation du réseau Internet	directives de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) directives européennes (notamment celle relative aux bases de données) législation belge code d'éthique des fournisseurs d'accès, les initiatives d'auto-réglementation logiciels de contrôle de la dernière génération
La responsabilité de l'émetteur de données	application aux BBS (responsabilité en matière de forums de discussion) application à la messagerie électronique (actes de sabotage des boîtes électroniques, diffusion de virus, diffamation) application au WWW (responsabilité du titulaire de pages Web)
La responsabilité des intermédiaires	Le fournisseur d'accès à Internet responsabilités vis à vis de l'abonné (obligation de conseil et d'information, législation en matière de respect de la vie privée) responsabilité vis à vis de l'information fournie (techniques de contrôle de l'information circulant sur Web, sur Usenet : les détections, les sélections, le filtrage)
La responsabilité du destinataire	la protection des programmes le téléchargement la copie sur support la numérisation la protection des droits d'auteur la protection des programmes d'ordinateur droit de reproduction droit de traduction droit de distribution droit de communication au public la protection des œuvres multimedias adaptation, arrangement, transformation

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 2.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- sur un réseau local, de configurer une station de travail pour
  accéder aux services de base d'internet via un serveur proxi;
  rapatrier une information imposée.
- d'apprécier les responsabilités en matière d'acquisition et de diffusion des informations recueillies.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité de l'argumentation en matière législative;
- de l'habileté technique;
- du degré d'autonomie atteint.

document 8bis

Date:

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INTERNET – NIVEAU 2.

Le chargé de cours sera un enseignant.

~~2455~~

2650 | 3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française
~~O Provincial et communal~~
~~O Libre confessionnel~~
~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 24 août 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Conception et réalisation d'un site INTERNET.

Code de l'U.F. : 753431 U32 51	**Code du domaine de formation : 710**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de :~~ ~~O qualification~~ ~~O transition~~
~~du degré :~~ ~~Oinférieur~~ ~~O supérieur~~

X Enseignement supérieur de type court ~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~O~~	Technique	O
Economique	**X**	Economique	X
~~Paramédical~~	~~O~~	Paramédical	O
~~Social~~	~~O~~	Social	O
~~Pédagogique~~	~~O~~	Pédagogique	O
~~Agricole~~	~~O~~	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :
26.03.98
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 753431 U32 E1	Code du domaine de formation : (4) 710

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de réseau informatique	CT	S	64
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

V

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 06.09.98
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 17 SEP 1998 Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)
D 8 BIS/UF : au 01.03.98

document 8bis

Date:

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre

- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- de développer des attitudes critiques vis à vis du traitement automatique de l'information;
- de générer, d'organiser et de présenter des documents dans le cadre de la conception d'un site Web;

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET.

Sur un réseau local, configurer une station de travail pour
accéder aux services de base d'internet via un serveur proxi;
rapatrier une information imposée.
Apprécier les responsabilités en matière d'acquisition et de diffusion des informations recueillies.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation
INTERNET – Niveau 2

document 8bis

Date:

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET.

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET.

Pour la construction d'une page web

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable

- de créer et structurer un document en suivant les règles du langage utilisé;
- de créer et structurer des frames permettant l'affichage simultané de plusieurs documents dans une même fenêtre;
- d'insérer dans un document des médias externes;
- de créer des liens internes ou externes;
- de réaliser et d'utiliser des images réactives;
- de permettre l'accès à des structures d'informations diverses (bases de données,...)
- d'adapter un contenu à un public ciblé;
- de vérifier la compatibilité de pages WEB avec différents navigateurs du marché;
- de déclarer un contenu WEB auprès de systèmes de recherche;
- de citer les caractéristiques des différentes versions de langage de description de pages;
- de recourir à bon escient à la documentation disponible.

Pour la construction et la structuration d'un site.

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable

- d'installer et configurer des serveurs WEB;
- d'installer et configurer des serveurs NEWS;
- d'installer et configurer des serveurs MAIL;
- d'élaborer un plan de site;
- de déterminer les types d'échanges avec l'utilisateur et préciser les techniques (Javascript, C.G.I.,...) à mettre en œuvre;
- de déterminer les services nécessaires constituant le site (MAIL, WEB, forum,...);
- de construire des menus de navigation (hiérarchique, linéaire, en toile d'araignée,...);
- d'adapter le contenu d'un site pour un parc (matériel et logiciel) donné;
- de calculer le temps d'accès à l'information et évaluer les temps de chargements;
- de calculer la taille d'un site;
- de trouver un serveur permettant l'hébergement d'un site;
- d'acquérir une adresse U.R.L.;
- de mettre à jour un site à distance;
- d'évaluer la fréquentation d'un site;
- de recourir à bon escient à la documentation disponible.

Recommandations.

1. *On encouragera le respect des règles ergonomiques.*
2. *On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique.*
3. *On veillera à soigner l'esthétique des pages produites.*
4. *On veillera à l'orthographe des document.*

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- de présenter la réalisation d'un site reprenant une structure imposée et des éléments donnés;
- de transférer avec succès, ce site sur un serveur Internet ou Intranet .

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité technique de la réalisation;
- de la pertinence des justifications fournies
- du degré d'autonomie atteint.

document 8bis

Date:

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET .

Le chargé de cours sera un enseignant.

9650/4

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X **Communauté française** — ~~O Libre confessionnel~~
~~O Provincial et communal~~ — ~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 02 septembre 1997.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : initiation à la création et à la transformation d'images fixes.

Code du domaine de formation : 710

CODE : 7573 10 U31 E1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de: du degré:~~ — ~~O transition~~ ~~O inférieur~~ — ~~O qualification~~ ~~O supérieur~~

X Enseignement supérieur de type court — ~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~O~~	*Technique*	X
Economique	X	~~Economique~~	~~O~~
~~Paramédical~~	~~O~~	~~Paramédical~~	~~O~~
~~Social~~	~~O~~	~~Social~~	~~O~~
~~Pédagogique~~	~~O~~	~~Pédagogique~~	~~O~~
~~Agricole~~	~~O~~	~~Agricole~~	~~O~~

Date de l'accord du Conseil supérieur : 22/09/97

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 7573 10 U 31 E 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement d* cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de multimedia	CT	S	16
2. Part d'autonomie		P	04
Total des périodes			20

✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 08 09 97
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 SEP. 1997

Signature :

GULLIN
INSP. COORD

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

document 8bis

Date: 02 -09- 1997

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES .

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de créer et de transformer une image au format approprié pour un programme de dessin ou de multimedia ou pour un document Web,
- de réaliser les retouches nécessaire sur une image.

document 8bis

Date: 02 SEP. 1997

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - INITIATION A LA CREATION ET A LA TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

- d'installer et de configurer un logiciel graphique d'exploitation suivant un cahier de charges;
- d'utiliser de manière adéquate, les commandes de base et les outils d'aide de ce type de logiciel;
- de lancer et d'exécuter une application;
- d'échanger des données entre applications;
- de formater une disquette;
- de gérer des répertoires et des fichiers;

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE-LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION
(753111U22D1)

document 8bis

Date:

02 -09- 1997

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES .

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations des logiciels utilisés.

02 -09- 1997

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES .

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- de créer une image avec un logiciel de dessin ;
- de scanner une image ;
- de récupérer une image à partir de média internes ou externes ;
- de choisir le format de l'image en fonction de son utilisation et du résultat souhaité ;
- de retoucher une image pour l'améliorer, la corriger ou la transformer en utilisant les spécificités des différents logiciels courants selon le travail à effectuer ;
- de réaliser une animation à l'aide d'images fixes.

document 8bis
Date:

ANNEXE 5

02 -09- 1997

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES .

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable
de réaliser et de transformer une image au format approprié pour un programme de dessin, de multimedia ou pour un document Web.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité et de la lisibilité de l'image sur le support,
- de la pertinence du choix de format selon le résultat souhaité,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de son projet.

document 8bis

Date:

02 -09- 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES .

Le chargé de cours sera un enseignant.

9650|5

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

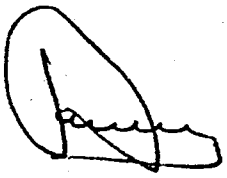
DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X **Communauté française** — O ~~Libre confessionnel~~
O ~~Provincial et communal~~ — O ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 02 septembre 1997.



2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : initiation à la création et à la transformation d'images animées et de films.

CODE : 75731101 31E1

Code du domaine de formation : 710

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de:~~ ~~du degré:~~ — ~~O transition~~ ~~O inférieur~~ — ~~O qualification~~ ~~O supérieur~~

X Enseignement supérieur de type court — ~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~O~~	***Technique***	X
Economique	X	~~Economique~~	~~O~~
~~Paramédical~~	~~O~~	~~Paramédical~~	~~O~~
~~Social~~	~~O~~	~~Social~~	~~O~~
~~Pédagogique~~	~~O~~	~~Pédagogique~~	~~O~~
~~Agricole~~	~~O~~	~~Agricole~~	~~O~~

Date de l'accord du Conseil supérieur : 22/09/97

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 7573 11 U31 E 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement d* cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de multimedia	CT	S	16
2. Part d'autonomie		P	04
Total des périodes			20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 080997
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 SEP 1997

Signature : GILLIS ESP. COORD.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

document 8bis

Date:

02 -09- 1997

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS .

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de créer et de transformer une séquence aux différents formats appropriés pour un programme de dessin ou de multimedia ou pour un document Web,
- de réaliser les retouches nécessaire sur une séquence.

document 8bis

Date:
02 -09- 1997

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS .

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

de réaliser ou de transformer une image fixe au format approprié pour un programme de dessin ou de multimedia ou pour une page Web.

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES FIXES Initiation à la à la 75/3 10 J 81 E1

document 8bis

Date:

02 -09- 1997

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS .

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations des logiciels utilisés.

document 8bis

Date:

02 -09- 1997

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS .

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- de numériser une séquence;
- de récupérer une séquence;
- de choisir le format et la méthode de compression de la séquence en fonction de son utilisation et du résultat souhaité;
- de retoucher une séquence pour l'améliorer, la corriger ou la transformer en utilisant les spécificités des différents logiciels courants selon le travail à effectuer.

document 8bis
Date:

ANNEXE 5

02 -09- 1997

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS .

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable
de réaliser et de transformer une séquence au format approprié pour un programme de dessin, de multimedia ou pour un document Web.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité et de la lisibilité de la séquence sur le support,
- de la pertinence du choix de format selon le résultat souhaité,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de son projet.

document 8bis
Date:

02 -09- 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS .

Le chargé de cours sera un enseignant.

~~E 443 - 0.~~
26501 6

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X **Communauté française** Θ ~~Libre confessionnel~~
Θ ~~Provincial et communal~~ Θ ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 02 septembre 1997.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : initiation à la création de fichiers son.

CODE : 75 73 20 U 31 E 1

Code du domaine de formation : 730

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~Θ Enseignement secondaire de: du degré:~~ ~~Θ transition~~ ~~Θ inférieur~~ ~~Θ qualification~~ ~~Θ supérieur~~

X Enseignement supérieur de type court ~~Θ Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	Θ	*Technique*	X
Economique	X	~~Economique~~	Θ
~~Paramédical~~	Θ	~~Paramédical~~	Θ
~~Social~~	Θ	~~Social~~	Θ
~~Pédagogique~~	Θ	~~Pédagogique~~	Θ
~~Agricole~~	Θ	~~Agricole~~	Θ

Date de l'accord du Conseil supérieur : 22/08/97

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~Θ oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 75732U31E1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement d* cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de multimedia	CT	S	16
2. Part d'autonomie		P	04
Total des périodes			20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 08.09.97
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

COLLIN
INSP. COORD.

Date : 11 SEP. 1997 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

document 8bis

Date: 02 -09- 1997

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION DE FICHIERS SONS.

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de créer, de récupérer et de transformer des sons pour un programme de multimedia ou pour un document Web,
- de réaliser les retouches nécessaire sur un fichier son.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - INITIATION A LA CREATION DE FICHIERS SONS.

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant
Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

- d'installer et de configurer un logiciel graphique d'exploitation suivant un cahier de charges;
- d'utiliser de manière adéquate, les commandes de base et les outils d'aide de ce type de logiciel;
- de lancer et d'exécuter une application;
- d'échanger des données entre applications;
- de formater une disquette;
- de gérer des répertoires et des fichiers;

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION
(753111U22D1)

document 8bis

Date:

ANNEXE 3

02 -09- 1997

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION DE FICHIERS SONS.

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

document 8bis

Date:

02 -09- 1997

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION DE FICHIERS SONS.

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- de créer et de récupérer un fichier sons à partir d'un média interne ou externe;
- de retoucher un son pour l'améliorer, le corriger ou le transformer en utilisant les spécificités des différents logiciels courants selon le travail à effectuer.
- de choisir le format du son en fonction de son utilisation et du résultat souhaité.

document 8bis

Date: 02 -09- 1997

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION DE FICHIERS SONS.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- de créer, de récupérer et de transformer des sons pour un programme de multimedia ou pour un document Web,
- de réaliser les retouches nécessaire sur un fichier son.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité du produit obtenu,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de son projet.

document 8bis

Date:
02 -09- 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CREATION DE FICHIERS SONS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 16 Oct 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur le Président du Conseil de
coordination de l'ens. de P.S. de la CF
A l'attention de M.HOREZ
Bureau 329 - 3ème étage
Place Surlet de Chockier, 15-17
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2455

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 753431U32E1
Domaine : 710 Economie-SU:informatique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

11/10/98

Dossiers pédagogiques de Régime 1 - Dossier no 2455 LE 27 AOû 98

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
Dossier reçu à l'administration le 1998-08-26 - Ouverture au plus tôt le 1998-09-20
Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle Périodes : Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	Clas
2455 U	CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET					SCEC
	Code : 75.34.80.31.U32E1.64	16	0	Orientation : 4. . .0		: Seule Internet/Intranet
	Domaine de formation : 710					

Nicole Schets
Directrice f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :
DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 27.08.98 RETOUR DE L'INSPECTION : . . / . . / . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :
RECEPTION A L'INSPECTION : 27/08/98 INSPECTEUR : M. Lamotte
ENVOI INSPECTEUR : 02/09/98 RETOUR SOUHAITE : 10/09/98 EFFECTIF : 08/09/98

RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . / . . / . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . / . . / . . RETOUR LE : . . / . . / . .

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . / . . / . . 17 SEP. 1998

2650/7

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française
~~O Provincial et communal~~
~~O Libre confessionnel~~
~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 22 septembre 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE: ***Présentation et mise à jour d'un site Web.***

Code de l'U.F. : 753432U32E1	**Code du domaine de formation : 710**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de :~~ ~~O qualification~~ ~~O transition~~
~~du degré :~~ ~~O inférieur~~ ~~O supérieur~~

~~O Enseignement supérieur de type court~~ ~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~O~~	Technique	O
Economique	X	Economique	X
~~Paramédical~~	~~O~~	Paramédical	O
~~Social~~	~~O~~	Social	O
~~Pédagogique~~	~~O~~	Pédagogique	O
~~Agricole~~	~~O~~	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 25/3/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ X non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 753432U32L01	Code du domaine de formation : (4) 710

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Présentation informatique	CT	B	16
Laboratoire de réseau informatique	CT	S	32
Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 25.02.99
E.LAMOTTE

Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 10 MARS 1999 Signature :

2) A compléter
3) Réservé à l'administration
4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)
8 BIS/UF : au 01.03.98

document 8bis

Date:

22 -09- 1998

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité vise à permettre à l'étudiant

- d'appréhender les moyens de création formels et fonctionnels de la typographie;
- d'appréhender les paramètres fondamentaux de l'écriture et de la lecture d'un message sur support informatique;
- d'exploiter ses connaissances en matière de son et d'images (fixe/animée) dans le traitement infographique de documents;
- de concilier les dimensions humaine, esthétique et technique dans la création de documents Web.

document 8bis
Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

Capacités

- de présenter la réalisation d'un site reprenant une structure imposée et des éléments donnés;
- de transférer avec succès, ce site sur un serveur Internet ou Intranet .
- de réaliser et de transformer une séquence au format approprié pour un document Web.
- de créer, de récupérer et de transformer des sons un document Web,
- de réaliser les retouches nécessaire sur un fichier son.

Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation

CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET
et
INFORMATIQUE - CREATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES ANIMEES ET DE FILMS
et
INFORMATIQUE - CREATION DE FICHIERS SONS.

document 8bis

Date: 22-09-1998

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

document 8bis

Date:
22 -09- 1998

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

Pour la présentation informatique

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable

- de restituer et d'appliquer les règles fondamentales de la typographie, principalement dans son application aux documents informatiques (polices de caractères, corps du texte, en-têtes, styles, couleurs, alignement, séparateurs horizontaux, tableaux, le texte traité en temps qu'image)
- de restituer et d'appliquer les règles d'adaptation du texte au support écran (attributs des fonds, des polices; organisation des paragraphes, utilisation des liens, ...);
- de restituer et d'appliquer les principes régissant l'utilisation de l'image (résolution, dimensions, cadre, habillage, alignement, réactivité) et du son;
- de respecter les règles de bienséance et de politesse en matière de conception de page
- veiller à la fiabilité, la crédibilité et la mise à jour de l'information;
- respecter des principes de fonctionnement du site, du service, de l'institution hôte

Pour le laboratoire de réseau informatique.

- d'explorer et d'utiliser les fonctionnalités d'un éditeur WYSIWYG pour créer, structurer et styliser des pages Web en vue de leur mise en site;
- de créer une présentation cohérente et soignée de son information
  - ✓ dans sa structure (linéaire, rayonnante ou en réseau, hiérarchique)
  - ✓ dans ses liens (hypertexte, image réactive)
  - ✓ dans sa représentation à l'écran (constance dans la composition des pages; lisibilité, concision et précision des textes; type, positionnement et taille des images; découpage en pages)
  - ✓ dans l'interaction des moyens multimédias (partie rédactionnelle / partie graphique / partie sonore)
- de respecter usages en matière de conception de page (règles typographiques et autres)
- de tester ses produits localement et en liaison (la présentation, les liens, les navigateurs , les machines)

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

face au matériel adéquat,

de créer un document comprenant plusieurs pages Web; la présentation respectera les consignes

- de lisibilité et de concision quand à la conception des pages;
- de clarté, de cohérence quant à la structure de l'ensemble.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de l'habileté technique de l'étudiant,
- de son degré d'autonomie dans son apprentissage,
- des qualités techniques et esthétiques du produit

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert justifiera d'une expérience professionnelle dans le domaine de la publication et de la présentation sur Internet.

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

face au matériel adéquat,

de créer un document comprenant plusieurs pages Web; la présentation respectera les consignes

- de lisibilité et de concision quand à la conception des pages;
- de clarté, de cohérence quant à la structure de l'ensemble.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de l'habileté technique de l'étudiant,
- de son degré d'autonomie dans son apprentissage,
- des qualités techniques et esthétiques du produit

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

PRESENTATION ET MISE A JOUR D'UN SITE WEB

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert justifiera d'une expérience professionnelle dans le domaine de la publication et de la présentation sur Internet.

~~2107-cc~~

2650/8

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X **Communauté française** O ~~Libre confessionnel~~
O ~~Provincial et communal~~ O ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
15.08.97

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : conception de scripts pour clients internet / intranet.

Code du domaine de formation : 753

CODE : 753243 U32 E1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de: du degré:~~ ~~O transition~~ ~~O inférieur~~ ~~O qualification~~ ~~O supérieur~~

~~O Enseignement supérieur de type court~~ ~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~O~~	Technique	O
Economique	X	Economique	X
~~Paramédical~~	~~O~~	Paramédical	O
~~Social~~	~~O~~	Social	O
~~Pédagogique~~	~~O~~	Pédagogique	O
~~Agricole~~	~~O~~	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :
24/08/97.

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)
4532 43 U32 E1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement d* cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de système d'exploitation	CT	S	48
2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 31.05.97
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

COOKE

Date : 04 SEP. 1997

Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

document 8bis
Date:
25 -08- 1997

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de développer des scripts clients destinés à gérer localement les événements (ainsi, les données ne sont plus transmises continuellement à travers le réseau),
- de les insérer dans des document HTML,
- de mettre en œuvre les notions de programmation orientée objet nécessaires à la programmation de scripts clients (objets prédéfinis, méthodes, ...).

document 8bis
Date:

ANNEXE 2

25 -08- 1997

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

d'identifier et de manipuler le système d'exploitation graphique utilisé,

de concevoir des pages WEB, notamment

- de créer et de structurer un document en suivant les règles du langage utilisé,
- de créer des frames (division d'une page en régions),
- d'insérer des médias externes (textes, images fixes, animations, sons, tableaux, formulaires...),
- de créer des liens internes ou externes,
- de réaliser et d'utiliser des images réactives

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE-CONCEPTION DE PAGES WEB (75.32.33.U21E2)

document 8bis

Date: 25 -08- 1997

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

document 8bis

Date:

25 -08- 1997

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- de créer un document HTML auquel le script ajoutera des possibilités d'animation ou d'interaction
- d'exploiter les classes prédéfinies propres au langage et leurs différents composants

Recommandation :

Cette unité n'a pas pour finalité l'étude du langage Java.

document 8bis
Date:
25 -08- 1997

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une situation imposée,
de développer un script client et
de l'insérer dans un document HTML.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité de la programmation ,
- des techniques utilisées (frames, fenêtres de dialogue, comptes à rebours...),
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de ses projets.

document 8bis

Date: 25 -08- 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

Le chargé de cours sera un enseignant.

~~EA 8-U.~~

2650/9

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X **Communauté française** Θ ~~Libre confessionnel~~
Θ ~~Provincial et communal~~ Θ ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
15.08.97

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : conception de scripts CGI pour serveur internet / intranet.

Code du domaine de formation : 730

CODE : 754344U32E1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~Θ Enseignement secondaire de: du degré:~~ ~~Θ transition~~ ~~Θ inférieur~~ ~~Θ qualification~~ ~~Θ supérieur~~

~~Θ Enseignement supérieur de type court~~ ~~Θ Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	Θ	Technique	O
Economique	X	Economique	O
~~Paramédical~~	Θ	Paramédical	O
~~Social~~	Θ	Social	O
~~Pédagogique~~	Θ	Pédagogique	O
~~Agricole~~	Θ	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :
24/06/97
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~Θ oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)
754344 U 32 E 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement d* cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de système d'exploitation	CT	S	48
2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 31.08.97
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 03 SEP. 1997

Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

E108-U.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X **Communauté française** Θ ~~Libre confessionnel~~
Θ ~~Provincial et communal~~ Θ ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature
27.08.97

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : conception de scripts CGI pour serveur internet / intranet.

CODE : 754344U32E1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

~~Θ Enseignement secondaire de du degré:~~ ~~Θ transition~~ ~~Θ inférieur~~ ~~Θ qualification~~ ~~Θ supérieur~~

~~Θ Enseignement supérieur de type court~~ ~~Θ Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
~~Technique~~	~~Θ~~	Technique	Θ
Economique	**X**	Economique	Θ
~~Paramédical~~	~~Θ~~	Paramédical	Θ
~~Social~~	~~Θ~~	Social	Θ
~~Pédagogique~~	~~Θ~~	Pédagogique	Θ
~~Agricole~~	~~Θ~~	Agricole	Θ

Date de l'accord du Conseil supérieur : 24/06/97
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~Θ oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)
754344 U 32 E 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement d* cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de système d'exploitation	CT	S	48
2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 31.08.97
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 03 SEP. 1997 ..... Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

document 8bis

Date: 25 -08- 1997

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS CGI POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- d'écrire l'en-tête nécessaire pour assurer les transactions entre serveur et client d'une situation
  imposée
- de faire traiter l'information par le serveur, via un browser
- de connaître les types de documents et les types d'informations qui peuvent transiter entre le serveur et le client ainsi que leur codage
- de savoir informer le serveur d'une requête et d'organiser la réponse de ce serveur

document 8bis
Date:
25 -08- 1997

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS CGI POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

d'identifier et de manipuler le système d'exploitation graphique utilisé,

de concevoir des pages WEB, notamment

- de créer et de structurer un document en suivant les règles du langage utilisé,
- de créer des frames (division d'une page en régions),
- d'insérer des médias externes (textes, images fixes, animations, sons, tableaux, formulaires...),
- de créer des liens internes ou externes,
- de réaliser et d'utiliser des images réactives

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE-CONCEPTION DE PAGES WEB (75.32.33.U21E2)

document 8bis
Date:

ANNEXE 3

25 -08- 1997

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS CGI POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

document 8bis

Date:
25 -08- 1997

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS CGI POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- de mettre en œuvre des transactions entre le client et le serveur,
- de prendre en charge les données saisies par le client et leur codage,
- d'extraire l'information envoyée par le client à l'aide d'un formulaire,
- de créer des scripts CGI pour répondre aux requêtes des clients,
- d'inclure dans les scripts CGI des transferts d'informations persistantes (cookies),
- de générer des documents de manière dynamique, au moment de la requête.

Recommandation :

Le langage utilisé pour la programmation de l'interface CGI permettra un accès simplifié au système, aux entrées/sortie standard et aux canaux de communication du protocole utilisé (HTTP,..).

document 8bis
Date:

ANNEXE 5

25 -08- 1997

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS CGI POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de créer, à partir d'une situation imposée, un programme permettant

- d'envoyer une requête d'un client à un serveur;
- de recevoir en retour un document dynamique généré par ce serveur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la présentation,
- de la qualité du retour de l'information,
- de l'opportunité de la réponse par rapport à la requête,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la conception de son projet.

document 8bis
Date:
25 -08- 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS CGI POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

Le chargé de cours sera un enseignant.

2650/10

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française ~~O Libre confessionnel~~
~~O Provincial et communal~~ ~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 22 septembre 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Epreuve intégrée de la section « Webmaster ».

Code de l'unité de formation : 753400031 E1	**Code du domaine de formation :** 710

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

~~O Enseignement secondaire de : du degré :~~ ~~O transition~~ ~~O inférieur~~ ~~O qualification~~ ~~O supérieur~~

~~O (1) Enseignement supérieur de type court~~ ~~O (1) Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	**X**	Technique	~~X~~
~~Economique~~	~~O~~	Economique	O
~~Paramédical~~	~~O~~	Paramédical	O
~~Social~~	~~O~~	Social	O
~~Pédagogique~~	~~O~~	Pédagogique	O
~~Agricole~~	~~O~~	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 25/9/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 753400U31E1	Code du domaine de formation : (4) 710

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) .....30 périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement :

Dénomination des cours (2)	Classement (2)	Code U (2)	Nombre de périodes - ~~par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
Préparation collective de l'épreuve intégrée	CT	I	15
Suivi individualisé du travail de fin d'études	CT	I	05
Epreuve intégrée de la section	CT	I	10
otal des périodes			30

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 25.02.99.
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 10 MARS 1999 Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

Cette unité de formation vise à vérifier que l'étudiant est capable d'intégrer les différentes compétences liées au seuil d'employabilité d'un webmaster à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'études dans le respect des consignes établies dans le dossier et conformément aux dispositions de l'établissement organisateur de l'unité de formation.
Les guidances collectives et individualisée ont comme objectif de mattre l'étudiant dans les conditions optimales de transparence et, par là, de réussite.

document 8bis

Date:

22 -09- 1998

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"

Pour les étudiants
L'étudiant sera capable

- De mettre en œuvre une recherche personnelle débouchant sur une application concrète répondant aux exigences du niveau et du contenu de la formation.

Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée
L'étudiant doit

- participer aux séances collectives d'une manière active, en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives à son projet de fin d'études;
- présenter le sujet qu'il a l'intention de traiter en justifiant ses choix et les objectifs qu'il poursuit.

Pour le suivi individualisé du travail de fin d'études
L'étudiant doit

- tenir informé le chargé de cour de l'état d'avancement de ses tavaux et de la rédaction de son projet;
- tenir compte des conseils prodigués et des remarques émises par le chargé de cours;
- évaluer, en collaboration avec le chargé de cours, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes tant sur le plan du contenu que sur celui des techniques développées.

Pour le personnel chargé de l'encadrement.

Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée
Communiquer aux étudiants les exigences qualitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation du jury.

Pour le suivi individualisé du travail de fin d'études
Assurer le suivi de l'étudiant (ou d'un groupe d'étudiants liés par un travail d'équipe) pour mettre en œuvre des capacités d'auto-évaluation chez l'étudiant.

document 8bis
Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- de mettre en œuvre une recherche sur un sujet préalablement choisi et validé par le chargé de cours;
- de rédiger un travail de fin d'études circonstancié et critique mettant en évidence
  sa maîtrise des techniques et des habiletés pratiques,
  son aptitude à suivre une méthode de travail cohérente et efficace;
- de présenter une démonstration de l'application réalisée;
- de défendre ses choix conceptuels et pratiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la pertinence des techniques développées;
- du degré d'adéquation entre les objectifs poursuivis et les résultats obtenus;
- du respect des règles de déontologie et des impératifs législatifs et éthiques;
- de l'apport créatif;
- du degré d'autonomie;
- de la précision et de la clarté tant dans l'expression orale qu'écrite;
- du respect des consignes données tant dans la préparation collective que dans l'individualisée.

document 8bis

Date: 22 -09- 1998

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert justifiera d'une expérience professionnelle dans le domaine de la publication et de la présentation sur internet.